

Résolument  
Humain

Syndicat CFTC  
Police



## LIVRE II : De la rémunération .....



**OPJ du CEA** = 150 € par trimestre, astreintes mal rémunérées et non prises en compte dans le calcul de la retraite.



**Commissaires et officiers** = Indemnité de Responsabilité et de Performance = 5 millions d'€ pour les officiers et 55 millions d'€ pour les commissaires)



**Avocats** = 300 € pour 24h de GAV et 150 € pour une prolongation

**IL N'Y A PAS COMME UN PROBLEME**



**Une seule question se pose : « Faut-il continuer à se faire escroquer légalement ? »**



Pour la CFTC Police, il est clair que **NON**, mais les revalorisations ne peuvent se faire qu'en se rassemblant. Nul besoin de créer un syndicat des OPJ du CEA, il en existe un, en l'occurrence la CFTC POLICE, légalement constitué, qui se donne des moyens et qui a à cœur de servir l'intérêt collectif des OPJ du CEA.

La CFTC Police sait que l'on ne peut pas espérer des mesures extraordinaires comme certains sont prêts à vous les vendre. Nous n'avons pas 110 propositions à vous faire comme dans une salle aux enchères, propositions qui sont les mêmes depuis longtemps ??? et pour quels changements ???



**LA CFTC POLICE AVEC LES OPJ DU CEA**

# Les OPJ de la CFTC Police vous proposent 5 mesures financières :



## 1. DOUBLEMENT DE LA PRIME TRIMESTRIELLE

La CFTC POLICE s'engage à se battre pour le doublement de la prime trimestrielle soit 300 € et ce non négociable et d'application immédiate en prélevant sur les frais d'enquête.

## 2. EQUIVALENCE A L'IRP

Les investigations, ce sont les OPJ du CEA qui les effectuent ... Les affaires résolues, les performances, ce sont les fruits du travail des OPJ du CEA ... Les responsabilités, ce sont les OPJ du CEA qui les assument ...

La CFTC POLICE réclame que l'IRP soit étendue aux OPJ du CEA.

## 3. PRISE EN COMPTE DE LA PRIME OPJ DANS LE CALCUL DE LA RETRAITE

La prime OPJ doit être intégrée dans le calcul de la retraite, soit un gain de 75 € mensuel sur la base du doublement de la prime OPJ.

## 4. NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

La CFTC POLICE propose une nouvelle bonification indiciaire de 20 points pour tous les OPJ du CEA et identique quel que soit le grade de l'OPJ.

## 5. TRANSACTION PENALE

La CFTC POLICE exige que la délégation de la justice à la police soit rémunérée à l'acte à hauteur de 15€.

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE BUREAU NATIONAL DE LA CFTC POLICE au **06 47 81 77 35** ou par mël [opj@cftcpolice.net](mailto:opj@cftcpolice.net)

**LA CFTC POLICE**  
=  
**LE SYNDICAT DES OPJ DU CEA**

CFTC-POLICE, 2 bis quai de la Mégisserie - 75001 PARIS